



## Barème des Honoraires 2020

### **Transaction** : honoraires maximum

MONTANT DE LA TRANSACTION COMPRISE ENTRE	HONORAIRES MAXIMUM TTC
Jusqu'à 20 000 EUROS	4 000 €
20 001 EUROS et 50 000 EUROS	5 000 €
50 001 EUROS ET 100 000 EUROS	7 000 €
100001 EUROS ET 150 000 EUROS	10 000 €
150 001 EUROS ET 200 000 EUROS	8%
200001 EUROS ET 300 000 EUROS	7%
300 001 EUROS ET PLUS	6%

### **Location** :

Pour les logements nus ou meublés suite à la Loi ALLUR du 15/09/2014.

#### A la charge du Locataire :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8,00 €/m2

Etat des lieux : 3,00 €/m2

#### A la charge du Bailleur :

Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 7,00 €/m2

Etat des lieux : 2,00 €/m2

Entremise et Négociation : 3,00 €/m2

#### Pour un Parking ou garage :

Locataire : 150 € - Bailleur : 150 €

#### Pour les locaux commerciaux :

7% HT du loyer triennal à la charge du preneur.

#### Hors recherche de locataire :

Rédaction de bail : 260 € TTC

Etat des lieux : 200 € TTC